

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU WISSEMBOURG  
COMMUNE DE WINDSTEIN**

**SEANCE DU 10 juillet 2020**

sous la présidence de Monsieur Steeve OMPHALIUS, Maire

convocation : 3 juillet 2020

**Membres présents** : Mesdames BIEBER Martine, BREHM Marie, FISCHER Mylène, SPENRATH Elisabeth, Messieurs BALL Patrick, BERTIN Luc, ISENMANN Christian, STEINER Christian.

**Membre s excusés** : Messieurs MUNSCH Christian, PFEIFFER Romuald.

Nombre des conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 9

Monsieur Christian ISENMANN a été nommé secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose :

- d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

\* désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité Syndical de l'ATIP (Agence Territoriale Ingénierie Publique)

\* Motion de soutien au site d'Alstom à Reichshoffen

Adopté à l'unanimité

**Objet : N° 1) Elections sénatoriales - désignation des délégués titulaires et suppléants**

Avant de procéder à la constitution du bureau électoral, Monsieur le Maire précise que les élections sénatoriales auront lieu à Strasbourg le 27 septembre 2020.

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 3 juillet 2020 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Steeve OMPHALIUS, Maire.

Effectif légal du conseil municipal	11
Nombre de conseillers en exercice	11
Présents	9
Absents excusés	2
Procuration	0

Monsieur le Maire a ouvert la séance en application de l'article L 2122-17 du CGCT. Conformément à l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Madame Elisabeth SPENRATH, Monsieur Christian STEINER, et Mesdames Marie BREHM, Martine BIEBER.

Monsieur Christian ISENMANN a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art L2121-15 du CGCT).

Vu le Code électoral,  
 Vue le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
 Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2020 convoquant à cet effet les Conseillers Municipaux le 10 juillet 2020,

### Elections des délégués titulaires

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués suppléants

- a. nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 9
- c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 1
- d. nombre de suffrages exprimés (b-c) 8
- e. majorité absolue 5

Nom prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en	Nombre de suffrages obtenus en toutes
OMPHALIUS Steeve	8	Huit

Proclamation de l'élection des délégués

Monsieur Steeve OMPHALIUS, né le 4 novembre 1985 à Wissembourg domicilié 10 rue Nagelsthal 67110 WINDSTEIN a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

### Elections des délégués suppléants

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués suppléants

- a. nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 9
- c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 1
- d. nombre de suffrages exprimés (b-c) 8
- e. majorité absolue 5

Nom prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en	Nombre de suffrages obtenus en toutes
ISENMANN Christian	8	Huit
BALL Patrick	8	Huit
FISCHER Mylène	8	Huit

Proclamation de l'élection des délégués suppléants

Monsieur Christian ISENMANN, né le 15 avril 1960 à La Walck domicilié 17 rue de la Forêt 67110 WINDSTEIN a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Patrick BALL, né le 24 mai 1963 à Haguenau domicilié 26 rue Nagelsthal 67110 WINDSTEIN, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame Mylène FISCHER, née le 26 avril 1964 à Hayange domiciliée 1 route d'Oberstein-Jaegerthal 67110 WINDSTEIN, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Observations : néant

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le dix juillet deux mil vingt à dix-huit heures quinze minutes.

**Objet : N°2) Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de WINDSTEIN est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1 des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 août 2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité  
décide**

**- de désigner Monsieur Steeve OMPHALIUS** en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

**- de désigner Monsieur Christian ISENMANN** en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

**dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège durant deux mois.

***Objet : N°3) Motion de soutien au site d'Alstom à Reichshoffen***

Nous avons appris, avec consternation, l'intention d'Alstom de céder son site de Reichshoffen. Il apparaît que cette volonté s'inscrit dans le contexte du rachat de Bombardier Transport par Alstom, qu'elle résulte d'une demande de la Commission Européenne de céder un site mais surtout de la décision d'Alstom de se libérer de ce site plutôt qu'un autre.

L'Union Européenne devrait favoriser le développement d'un géant mondial pour concurrencer les acteurs asiatiques, devrait permettre à notre industrie de se renforcer et donner confiance aux salariés plutôt que de provoquer incertitude et incompréhension.

A l'heure post Covid, dans le contexte économique et social très difficile, au moment où au sommet de l'Etat on parle de relocalisation, de production française, locale, en sollicitant la motivation et l'engagement des acteurs économiques de notre pays, une telle décision suscitant colère et ressentiment chez nos concitoyens est inacceptable

Notre territoire ne peut accepter de sacrifier l'avenir des salariés et l'excellence industrielle d'un site centenaire. Ses salariés ont toujours fait preuves d'engagement et de motivation pour réussir les projets confiés au site.

Nous sommes extrêmement inquiets face à la possibilité de voir disparaître un savoir-faire industriel unique, et la mise en pièce de la stratégie de développement du transport ferroviaire régional qui est une réponse à la transition écologique de notre pays et de l'Europe.

De plus le site est concerné par le programme de trains transfrontaliers soutenu fortement par la Région Grand-Est en partenariat avec les Länders allemands (30 rames) et par celui du projet de train à hydrogène, un programme d'avenir.

Ce site a aujourd'hui un plan de charge assuré jusqu'en 2024, largement dû à l'action de la Région Grand Est et des autres régions de France.

Nous n'admettons pas que la pérennité de l'usine de Reichshoffen soit en quoi que ce soit remise en cause.

Nous n'admettons pas que la décision unilatérale d'Alstom de céder ce site au mépris de son histoire, de ses employés, de leur famille, du territoire qui portent cette industrie ferroviaire depuis tant d'années. Nous affirmons notre soutien indéfectible aux salariés du site, à leurs familles, et à tous ceux dont l'activité dépend du maintien de ce site stratégique, historique, sur notre territoire.

Nous ne pouvons accepter les exigences de la Commission Européenne qui affaiblit les possibilités de recomposition industrielle européenne, permettant à nos entreprises de devenir des géants mondiaux compétitifs sous prétexte d'une libre concurrence qui serait tronquée.

Nous demandons à Alstom et à la Commission Européenne de revoir leur position.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,  
adopte  
- la motion de soutien au site d'Alstom de Reichshoffen**

**Objet : N°4) divers et communication**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des points suivants :

- le devis concernant le remplacement du chauffe-eau à la salle communale,
- une rupture d'eau située rue Mattenthal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à dix-huit heures trente minutes.

Windstein, le 16 juillet 2020  
Le secrétaire de séance,

